

## **Rapport d'activité 2002**

### **Le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens**

Le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, responsable de l'accueil des institutions européennes à Luxembourg, a coordonné tout au long de l'année les nombreux dossiers immobiliers et politiques concernant la présence des institutions européennes à Luxembourg.

A la veille de l'élargissement de l'UE, les besoins immobiliers des institutions européennes se sont précisés, permettant ainsi au Comité de Coordination de mieux évaluer les conséquences que l'élargissement aura pour les institutions européennes à Luxembourg et d'assurer que l'infrastructure transitoire et définitive sera en place en temps utile.

#### **1. 2<sup>ème</sup> Ecole européenne**

La proposition du Gouvernement luxembourgeois d'implanter la 2<sup>ème</sup> Ecole européenne à Mamer a été acceptée le 23 mai 2002 par le Conseil supérieur des Ecoles européennes. Après accord formel de la Commune de Mamer, il sera possible de lancer les travaux de construction en vue de l'accomplissement de l'Ecole pour la rentrée scolaire 2007.

Etant donné que l'Ecole européenne actuelle avec une population scolaire d'environ 3700 élèves ne peut pas accueillir les enfants des fonctionnaires qui viendront s'installer à Luxembourg dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne, une infrastructure transitoire pour l'accueil des nouveaux élèves sera mise en place pour la rentrée 2004.

Le Comité de Coordination a veillé à assurer que le Conseil supérieur des Ecoles européennes, la Direction de l'Ecole européenne du Kirchberg, les enseignants de l'Ecole européenne, l'Association des parents d'élèves et les chefs d'administration des institutions européennes soient dûment informés et consultés au sujet du projet. Un groupe de pilotage avec les représentants de tous les acteurs concernés a été institué à cet effet.

## **2. Parlement Européen**

Les travaux du Comité de Coordination ont abouti fin 2002 à une proposition de paquet immobilier que le Premier Ministre a soumis au Président du Parlement européen. La solution présentée est conforme au souhait du Parlement européen de réunir ses services à terme dans le bâtiment Konrad Adenauer agrandi et tient compte de la nécessité de loger le Parlement européen dans un bâtiment au Kirchberg pendant une période transitoire.

Le Comité de Coordination a contribué à résoudre les difficultés que le Parlement européen a rencontrées en raison du grand chantier sur la place de l'Europe à proximité immédiate des bâtiments ADG et Schuman.

## **3. Commission européenne**

Les négociations menées par le Ministre des Affaires étrangères avec la Commission sur l'avenir de ses services à Luxembourg ont été suivies de près par le Comité de Coordination. Le Comité a pris note des besoins immobiliers supplémentaires de la Commission dans le cas où de nouveaux services de la Commission devraient être accueillis à Luxembourg comme suite à un futur accord avec la Commission.

Le Comité de Coordination a tout particulièrement veillé à trouver une solution à la problématique du bâtiment Cube, qui héberge certains services de la Commission européenne et qui devra être libéré pour permettre les travaux d'extension de la Cour de Justice.

## **4. Centre de Conférences / Conseil de l'Union européenne**

Sur base de nouvelles informations obtenues du Secrétaire général du Conseil de l'UE en septembre 2001 et au vu des développements en matière d'élargissement de l'UE, le Comité de Coordination a constaté la nécessité de procéder à une rénovation plus substantielle du Centre de Conférences comportant notamment le renouvellement total de l'aile est du Centre de Conférences. Le Conseil de Gouvernement a dès lors invité le Ministre des Travaux Publics à préparer un projet de loi pour les travaux requis.

Puisqu'il ne sera pas possible de terminer les travaux en temps utile pour l'élargissement de l'UE qui aura lieu en mai 2004, le Comité de Coordination a soumis au Gouvernement la proposition de mettre en place une infrastructure provisoire pour assurer l'accueil des réunions du Conseil de l'UE pendant la durée des travaux. Le Conseil de Gouvernement a décidé que cette infrastructure sera mise en place dans les Foires Internationales de Luxembourg en temps utile pour l'élargissement.

L'Administration des Bâtiments Publics a été invitée à préparer l'installation de cette infrastructure.

## **5. Centre de Traduction des organes de l'Union européenne**

Le Comité de Coordination a examiné avec le Centre de Traduction les possibilités de financement d'un immeuble définitif pour le Centre de Traduction. Un projet immobilier à Hamm a été présenté au Conseil d'Administration du Centre de Traduction, qui l'a avalisé, sous réserve d'une étude urbanistique et de l'accord des autorités budgétaires. En absence d'une solution financière, il n'a toutefois pas été possible de concrétiser le projet à Hamm.

Le Comité a dès lors examiné avec le Centre de Traduction d'autres possibilités d'hébergement à coût plus modéré.

Il a été possible au courant de l'année 2002 d'agrandir les locaux que le Centre de Traduction occupe dans le bâtiment Hémicycle au Kirchberg, lui permettant ainsi d'héberger ses services de manière adéquate.

## **6. Cour des Comptes européenne**

Le chantier de la 1<sup>ère</sup> extension du bâtiment de la Cour des Comptes a évolué favorablement pendant l'année 2002 permettant un accomplissement des travaux plus tôt que prévu.

Le Comité a été sensibilisé par la Cour des Comptes aux problèmes d'exiguïté de bureaux que la Cour rencontrera en raison de l'élargissement. La Cour cherchera dès lors à louer des bureaux pour une période transitoire en attendant la réalisation de la 2<sup>ème</sup> extension.

## **7. Cour de Justice des Communautés européennes**

Le Comité de Coordination a suivi de près la problématique du bâtiment Cube qui a eu une incidence regrettable sur le déroulement des travaux d'extension du Palais de la Cour de Justice. Le Comité a toutefois veillé à ce qu'une solution puisse être trouvée qui réduise les inconvénients causés à la Cour. Des possibilités ont été examinées pour mettre à disposition un bâtiment transitoire à la Cour afin d'assurer l'hébergement des juges, cabinets et personnel supplémentaires qui viendront rejoindre la Cour à partir de 2003 dans le cadre de l'élargissement de l'UE.